

**Aux habitants des hameaux de :** Le Bourg - Le Pré du Comte - La Roche Veyrand - Les Gentianes - Le Verneray - Les Buis - Les Combettes d'en bas - Plan Champ - Les Combettes d'en haut

**Compte-rendu du Conseil de hameaux du 7 mai 2022, Maison Hermesende**

**Présents** (suivant la liste de présence) : M. Guy Cartannaz (Plan Champ), M. Yves Chieppa (Les Gentianes), M. Michel Espinasse (Les Combettes), M. Bernard Garavel (Le Bourg), Mme Chantal Pitot (Le Bourg), M. Emile Rey (Le Bourg), Mme Annick Thievenaz (Les Combettes)

**N'ont pu être présents :** Annie Python, Cécile Blanke

**Animation par :** Loïc Choux, Thierry Devauton, Albane Geslin, Pierre Meunier

Compte-rendu rédigé par Loïc Choux, Thierry Devauton, Albane Geslin, Pierre Meunier

Validé par Wilfried Tissot, maire.

### **1. Bref retour sur les principaux points abordés lors du Conseil de Hameaux du 25 septembre 2021, les réponses apportées par la mairie et quelques informations complémentaires.**

Renvoi au document « réponses » mis en ligne sur le site de la mairie →

<https://saintpierredentremont.org/savoie/nouveaux-conseils-de-hameaux-comptes-rendus/>

- Le bouleau situé au bout de l'impasse du Verneray et que certains trouvaient gênant n'a pas été coupé par les services de la mairie, faute de présenter une quelconque dangerosité (dans une telle situation, la priorité est donc à la préservation de la biodiversité) ; il a en revanche été élagué par un habitant, avec autorisation de la mairie.

- Évolution concernant l'arrivée de la fibre : l'entreprise Gatel a récemment testé les fourreaux sensés recevoir la fibre ; mais aucun calendrier précis n'a été communiqué.

### **2. Questions relatives aux hameaux**

Il est rappelé qu'il ne s'agit pas de traiter de problèmes d'ordre strictement individuels, mais bien de questions concernant un ou plusieurs hameaux.

Différentes thématiques ont été abordées :

- *Éclairage / électricité*

- éclairage à Roche Veyrand → cela sera soumis au bureau d'études Ombre et Lumières lors de sa

venue.

- problème de rallumage des lampadaires du bourg en journée (apparemment seulement le dimanche, à 7h) ; ce point a été signalé à Hervé Jacquier lors de la réunion publique du 21 avril 2022 et un diagnostic est mené pour savoir d'où vient le problème.

- est évoqué le problème des micro-coupures électriques, qui sont très fréquentes en hiver ou lors de fortes pluies ; il est précisé que cela semble concerner tous les hameaux que les réseaux soient enterrés ou pas. Ces micro-coupures sont très gênantes car elles déclenchent la mise à l'arrêt de certains appareils qui ne peuvent redémarrer automatiquement (comme les poêles à granulés).

- *Voirie*

\* Dans la montée de Roche Veyrand-Les Gentianes, de nombreux véhicules (résidents comme touristes) roulent à une vitesse jugée excessive ; à cela s'ajoutent des problèmes de stationnement (via ferrata), et une certaine agressivité des personnes qui stationnent dans le virage lorsque la remarque leur est faite des désagréments que cela suscite. Certains habitants ressentent de l'insécurité.

→ solutions proposées par les habitants : mettre une signalétique avec voie sans issue et un panneau « interdit sauf riverains » (ou panneau de fin de stationnement autorisé) + proposition de chicanes amovibles en bois (installées au printemps et retirées avant les premières neiges pour ne pas entraver le déneigement) + renforcement de la signalétique du parking de la via ferrata dans le bourg.

\* Certains habitants ont demandé qu'il y ait un salage des routes en hiver (notamment la montée vers Les Gentianes) ; il est constaté que cette demande émane souvent de personnes en résidence secondaire, peut-être peu habituées aux routes enneigées ; il est précisé que la commune achètera une saleuse pour l'hiver 2022, mais il est également souligné que le salage n'est pas une solution écologiquement souhaitable.

\* Certains habitants souhaiteraient que les employés chargés du déneigement fassent un 2<sup>e</sup> tour avec le chasse-neige pour élargir les voies dans le bourg (côté de la tour d'Infernet) et aux combettes d'en bas (mais il y a peu de circulation aux Combettes).

Les habitants saluent néanmoins le travail de tous les agents qui déneigent – notamment cette année en raison des conditions particulièrement difficiles – car n'est pas rare qu'ils aident les habitants à déneiger devant chez eux lorsqu'ils en ont le temps.

\* La question du revêtement de l'impasse du Verneray est de nouveau soulevée ; cependant ce revêtement n'est pas considéré comme dégradé par certains habitants (il n'y a pas de nids de poules) ; il est également rappelé la réponse donnée à la suite de cette demande déjà formulée lors du précédent conseil de hameaux : l'état de ce revêtement n'impose pas une action rapide de la municipalité, qui a budgété des travaux pour des revêtements beaucoup plus dégradés ailleurs dans la commune.

\* M. Garavel demande s'il est possible que les nids de poule de la rue principale (notamment devant la pharmacie) soient comblés pour faciliter l'évacuation de l'eau de pluie et éviter l'aspersion des piétons.

### *- Écoulement des eaux*

\* Mme Thiévenaz revient sur le problème d'écoulement d'eau devant chez elle, problème qui n'a toujours pas trouvé de solution : cela l'empêche d'entrer dans son parking (une rigole rongé le revêtement devant l'entrée)

→ il est suggéré d'aller constater le problème au moment précis des pluies, car M. Cartannaz précise qu'il y a très souvent de gros cours d'eau qui se forment aux Combettes et disparaissent immédiatement après la fin des pluies.

\* l'évacuation des eaux tracasse toujours les habitants du bourg proches du Cozon, notamment du fait des travaux en cours et projetés (gradines).

### **3. Présentation des principaux sujets communaux et intercommunaux**

- A la question récurrente de "qui fait quoi à la mairie" il a été évoqué le site internet sur lequel figurent ces informations.

- *Station de ski* (bilan de la saison)

Les remontées qui auraient pu être ouvertes cet hiver ne l'ont pas toutes été en début de saison, en particulier en raison des difficultés à trouver un nombre suffisant de pisteurs. C'est un poste qui obère toujours les finances de la CCCC.

- *Aménagement de la place du village et traversée du bourg*

L'augmentation actuelle des coûts de construction pourra nécessiter une demande de subvention supplémentaire via un nouveau marché.

Plusieurs élus municipaux travaillent à la synthèse des propositions faites par les habitants lors de la réunion publique du 21 avril ; une prochaine réunion publique se déroulera le 15 juin à 19h30 à l'école, avec présentation de cette synthèse et poursuite de la réflexion.

Sont en particulier recherchés des moyens de ralentir les véhicules entrant dans le village. Les éléments culturels (croix de mission, vierge, etc) seront tous réinstallés, mais à une place qui reste à définir.

Des questions de sécurité ont été soulevées concernant les gradines (peut-être rajouter des murets) et leur exposition aux crues du Cozon. Ces inquiétudes légitimes sont prises en compte par le bureau d'étude.

Certains habitants soulignent la nécessité de maintenir des places de parking devant la mairie lors de l'aménagement de la place du village. Le nombre de places de parking est en effet un élément central du projet.

Pour ce qui est de la traversée du bourg, les travaux d'enfouissement des réseaux secs débuteront en septembre, la réalisation des gradines étant reportée à l'année prochaine.

- *Ancienne école*

Le projet actuel prévoit une installation de la poste et d'une salle pour les jeunes au rez-de-chaussée,

ainsi que de la création de 2 ou 3 appartements à l'étage et dans les combles.

Le processus de sélection de l'assistant à la maîtrise d'ouvrage est en cours. Le candidat retenu aura pour rôle dans un premier temps de faire un bilan thermique du bâtiment puis de faire quelques propositions d'isolation et d'aménagements respectant le bâti ancien. Interviendra ensuite la sélection d'un maître d'œuvre et d'un architecte.

#### *- Habitat participatif des Bandet*

Une soirée de lancement a eu lieu le 8 avril 2022 →

<https://saintpierredentremont.org/savoie/habitat-participatif-lancement-reussi/>.

Bref rappel des raisons pour lesquelles la commune s'est lancée dans ce projet : le PLUi impose un certain nombre d'OAP et surtout une densification de l'habitat (si cette densification permet protection des terres agricoles et naturelles, mais elle provoque une pression foncière donc financière ; donc, si on veut attirer des familles jeunes (susceptibles de participer à la dynamisation du territoire), la solution trouvée a été celle de l'habitat partagé. Prochain atelier de réflexion : 13 mai 2022.

#### *- Médecin*

M. Thomas Fieux s'installera, à partir de septembre (le cabinet sera situé au même endroit que précédemment). Un logement est recherché.

#### *- Petite enfance*

Ce domaine relève de la compétence de la CCCC et non des communes ; cependant, étant donné les demandes des familles, les 4 communes des Entremonts (St Pierre d'Entremont 38 et 73, Entremont-le-Vieux et Corbel) se sont engagées pour trouver un local afin de créer une crèche ou une MAM, monter un dossier et rechercher des financements.

La PMI et la CAF sont prêtes à soutenir le projet (notamment la CAF pour une subvention en investissement ; mais il faut un gestionnaire de cette crèche ; l'Aadec s'est proposée auprès de la CCCC ; encore fallait-il que la Communauté de communes accepte de financer le fonctionnement de la crèche (environ 80 à 90 000 euros par an) ; étant donné les finances actuelles, la CCCC a renoncé à ce financement pour l'instant ; mais le projet n'est pas abandonné car la Communauté de communes et les communes ont bien conscience des besoins dans la vallée ; la présidente (Anne Lenfant) et la vice-présidente de la 4C à la petite enfance (Céline Bourcier) sont attachées à ce projet.

Parallèlement, les communes (moins Corbel qui est sorti de la boucle) ont continué à chercher des locaux. Plusieurs pistes ont été envisagées sans que rien ne soit arrêté à ce jour.

Une maison d'assistantes maternelles pourrait également être envisagée ; mais faute de local à Saint Pierre d'Entremont (Isère ou Savoie), les deux personnes qui envisageaient une installation y ont pour l'instant renoncé.

Pour ce qui est d'une micro-crèche privée, cela n'est pas à l'ordre du jour actuellement, car les communes comme l'Aadec, sont attachées au service public ; néanmoins, si quelqu'un se présente avec un projet, les communes et la CCCC ne s'interdisent pas d'en discuter.

### *- Conseil intercommunal jeune*

Ce conseil réunira des collégiens et lycéens (11-17 ans) ; 3 objectifs principaux sont visés : sensibilisation et éducation à la citoyenneté, à la démocratie et à la vie politique ; initiation au débat argumenté avec un rôle et responsabilité dans la vie locale ; co-construction d'une politique jeunesse : expression de leurs besoins, écoute intergénérationnelle, travaille en cohésion ceci autour de projets.

Il s'agit d'une véritable volonté politique de mettre en place un mécanisme à destination des jeunes de cette tranche d'âge à l'échelle de la vallée ; une charte a été signée par les 4 communes (St Pierre d'Entremont 38 et 73, Entremont-le-Vieux et Corbel).

La période actuelle est une période de communication (mission de l'AADEC) ; le dispositif sera lancé en octobre.

Ce conseil est placé sous l'autorité des 4 communes, mais l'animation est assurée par AADEC. un budget déjà été voté par les 4 communes pour lancer des projets dès début octobre (1000€ pour SPE73).

### *- EMA*

La longue procédure de résolution des désordres constatés au niveau du bâtiment de l'EMA suit son cours.

Les causes de l'instabilité du bâtiment ont maintenant été identifiées. Ces défauts concerneraient la mise en œuvre et s'il n'a pas été identifié de défaut sur la conception de la structure, sa complexité nécessitait une qualité et une précision de montage qui n'auraient pas été entièrement respectées. Il y a donc en cours des discussions pour répartir les responsabilités entre les différentes sociétés qui sont intervenues dans la construction de l'EMA et donc entre les assureurs de leurs garanties décennales. Nous aurons plus de détails une fois que ce processus aura abouti.

Interviendra alors le choix entre une réparation du bâtiment et sa reconstruction. La réparation serait possible et les assureurs ne couvriraient donc que celle-ci (elle est moins chère que la reconstruction). Mais des doutes subsisteraient sur la possibilité réelle d'assurer une structure ainsi réparée.

Une reconstruction serait plus facile à mettre en œuvre et s'affranchirait des difficultés ci-dessus. Mais elle impliquerait une démolition du bâtiment.

### *- Bornes de recharge des véhicules électriques*

Le SDES vient de lancer une consultation des maîtres d'ouvrage publics et privés afin d'établir un schéma directeur au niveau départemental et de compléter de façon optimale les équipements existants. Leur courrier du mois d'avril ne mentionne toutefois pas d'échéances.

### *- Maison France Service*

A pour mission d'aider à la réalisation de démarches administratives ; deux liens pour plus d'informations : <https://saintpierredentremont.org/savoie/maison-france-services-vous-connaissiez/> <https://saintpierredentremont.org/savoie/la-poste-et-la-maison-france-services-3/>

*- Bâtiment modulaire de la mairie*

Les discussions avec l'assureur de la Poste sont presque terminées et un bungalow devrait être installé à côté de la Mairie avant l'été ou en septembre.

*- Saisie par voie électronique des demandes d'autorisation d'urbanisme (demande de permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...)*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est possible (mais pas encore obligatoire) de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme dématérialisée via un site dédié.

Toutes les informations sur cette page : <https://saintpierredentremont.org/savoie/demandes-dautorisation-durbanisme-par-voie-electronique/>

#### **4. Parole libre des habitants**

M. Cartannaz aborde deux points relatifs au PLUi :

\* il précise que les pentes de toit à 80% imposées par le PLUi sont problématiques : pour la pose (la difficulté pour les charpentiers et couvreurs entraîne un surcoût), pour l'entretien, mais également pour la pose de panneaux solaires (la pente idéale étant de 50 à 60%).

\* le PLUi a autorisé les toits en tuiles, mais pas les tuiles de rives qui ont pourtant été conçues pour en assurer l'étanchéité ; comment s'explique cette décision ? Aucun des animateurs de la réunion n'a pu fournir de réponse...

M. Cartannaz attire également l'attention sur la nécessité de draguer une partie du gravier qui s'accumule au confluent des deux torrents, au fur et à mesure des crues.

M. Garavel pose une question relative aux impositions de l'intercommunalité : comment expliquer qu'alors que le taux d'imposition est le même sur toute l'intercommunalité, les montants payés par les habitants (taxes foncières) diffèrent d'une commune à l'autre ? Cela s'explique par le fait que chaque commune fixe son propre taux, auquel se surajoute celui de l'EPCI ; les bases ne sont donc pas les mêmes selon les communes ; d'où la différence de montant selon les communes, alors que le taux est identique.